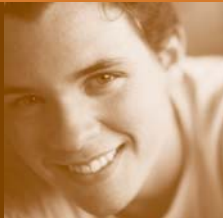


# COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,  
DU LOISIR ET DU SPORT SUR L'APPROBATION DU  
PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

NOVEMBRE 2007

## Éthique et culture religieuse enseignement primaire et secondaire



# COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION,  
DU LOISIR ET DU SPORT SUR L'APPROBATION DU  
PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

NOVEMBRE 2007

## Éthique et culture religieuse enseignement primaire et secondaire



© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, –07-00764

ISBN 978-2-550-51177-9 (Version imprimée)  
ISBN 978-2-550-51178-6 (PDF)

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

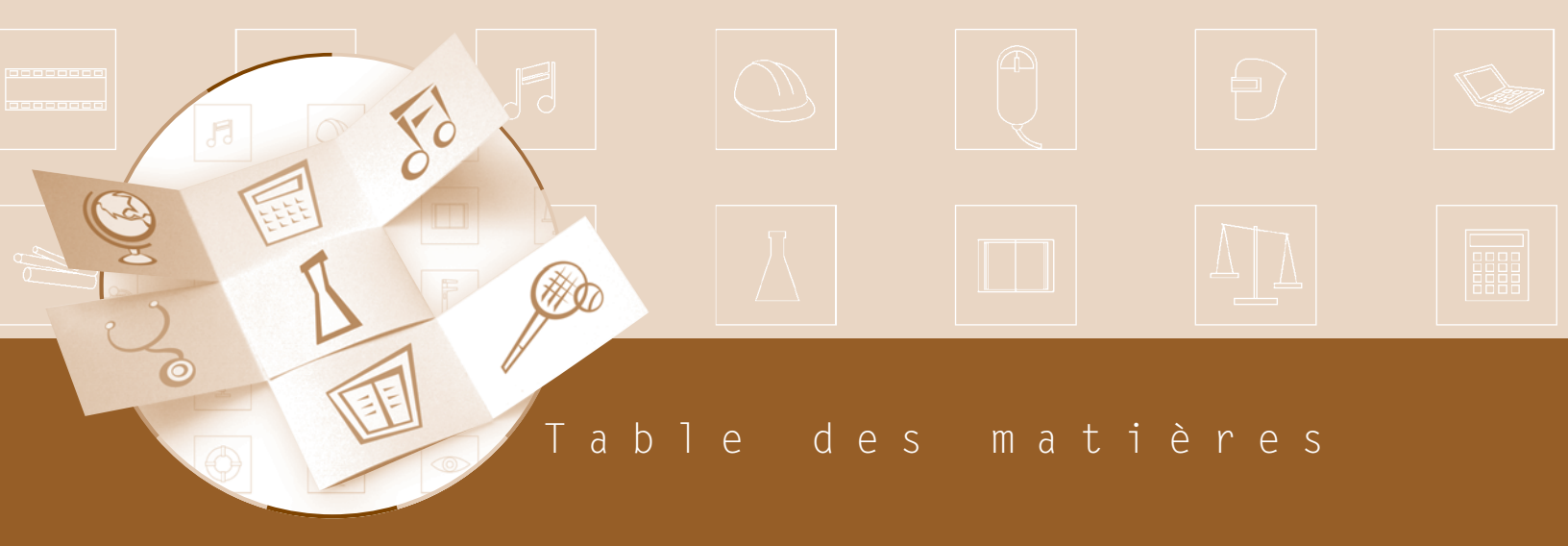
Le Comité-conseil sur les programmes d'études a adopté cet avis  
lors de sa 6<sup>e</sup> réunion, tenue les 14 et 15 décembre 2006.

**Coordination:** Francine Bélanger

**Recherche et rédaction:** Francine Bélanger  
Agathe Fiset\*  
Isabelle Tremblay

**Soutien technique:** Marcelle Maheux

\*M<sup>me</sup> Fiset a quitté en décembre 2006



# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 Les aspects généraux du programme</b> .....	<b>3</b>
<b>Chapitre 2 Les compétences disciplinaires et le contenu de formation</b> .....	<b>7</b>
<b>Chapitre 3 Les conditions de mise en œuvre du programme</b> .....	<b>11</b>
<b>RECOMMANDATION</b> .....	<b>13</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE 1</b>	
<b>LETRE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE 2</b>	
<b>LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS D'EXPERTES ET D'EXPERTS</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXE 3</b>	
<b>LISTE DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DU COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES</b> .....	<b>21</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>23</b>

# I n t r o d u c t i o n

Le 12 octobre 2006, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, confiait au Comité-conseil sur les programmes d'études<sup>1</sup> le mandat de produire un avis sur le programme *Éthique et culture religieuse* de l'enseignement primaire et secondaire<sup>2</sup>. Antérieurement, la Commission des programmes d'études avait mené des travaux reliés à des versions provisoires du programme pour le deuxième cycle du secondaire<sup>3</sup>. Le Comité-conseil tient à préciser que le présent avis ne traite pas du choix d'introduire un programme d'éthique et de culture religieuse dans le curriculum du primaire et du secondaire, mais qu'il porte sur la qualité du programme et sa cohérence par rapport au Programme de formation de l'école québécoise.

Les travaux accomplis par la Commission et le Comité-conseil pour l'examen des programmes d'études ont emprunté le rythme de leur élaboration, amorcée en 2000 avec les programmes du préscolaire et du primaire. Les premiers travaux ont été suivis par l'examen des programmes du premier cycle du secondaire et, dernièrement, de ceux du deuxième cycle du secondaire. La concordance et l'évolution des apprentissages ont donc toujours été examinées par rapport au cycle précédent. Dans ce cas-ci, l'examen a pu se réaliser pour plus d'un cycle à la fois puisque

ce nouveau programme d'éthique et de culture religieuse couvre tous les cycles du primaire et du secondaire. La version examinée porte le titre *Projet de programme, Éthique et culture religieuse, Version du 1<sup>er</sup> septembre 2006* et la mention « Document de travail ». Elle se présente en trois documents : un document est consacré au primaire ; un autre, au premier cycle du secondaire et un dernier, au deuxième cycle du secondaire.

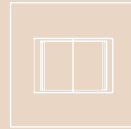
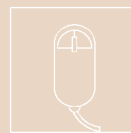
En assumant les mandats de la Commission des programmes d'études, le Comité-conseil sur les programmes d'études maintient l'expertise unique acquise par cette dernière depuis les débuts de la réforme du curriculum relativement au Programme de formation de l'école québécoise. En effet, le Comité-conseil est le seul organisme mandaté pour examiner systématiquement tous les programmes disciplinaires. Ce comité a examiné le programme *Éthique et culture religieuse* avec attention et rigueur, en s'appuyant sur ses critères d'examen habituels tels qu'ils sont définis dans son cadre de référence, soit la clarté, la pertinence, la cohérence et le réalisme<sup>4</sup>. Il a porté une attention particulière à la cohérence du programme par rapport au Programme de formation et s'est assuré du respect des principes reliés à ses fondements ainsi qu'à l'approche par compétences.

Fidèles à leur démarche d'examen habituelle, les membres du Comité-conseil se sont d'abord approprié le programme avant de faire appel à des expertes et experts afin d'enrichir leur réflexion. Deux comités ont été constitués, l'un pour le primaire et l'autre, pour le secondaire. Ces deux comités étaient composés de personnes issues des milieux scolaire, collégial et universitaire<sup>5</sup>. Le Comité-conseil remercie ces personnes qui, par leur généreuse contribution, l'ont éclairé dans son travail d'analyse.

Le présent avis est constitué de trois parties. La première partie traite d'aspects généraux qui touchent tous les programmes d'études. La deuxième porte particulièrement sur les compétences disciplinaires et le contenu de formation. Enfin, la troisième concerne les conditions de mise en œuvre du programme. Le Comité-conseil termine son avis par une recommandation.

1. Le Comité-conseil sur les programmes d'études a été créé le 18 mai 2006 par une décision du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier. Il remplace la Commission des programmes d'études, abolie en décembre 2005.
2. Annexe 1 - Lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
3. L'examen de la version de 2001 a conduit à un avis au ministre intitulé *Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme d'éthique et de culture religieuse, 2<sup>e</sup> cycle du secondaire (version pour expérimentation)*. En ce qui a trait à la version de 2005, le Comité-conseil avait déjà procédé à son examen au moment où le programme *Éthique et culture religieuse* a été retiré de la phase 2 du deuxième cycle du secondaire.
4. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, [En ligne], 2005, [www.cpe.gouv.qc.ca], (consulté en 2006).
5. Annexe 2 - Liste des membres des comités d'expertes et d'experts.





# Chapitre 1

## Les aspects généraux du programme



D'emblée, le Comité-conseil reconnaît le caractère novateur et original du programme *Éthique et culture religieuse*. L'application de ce programme destiné à tous les élèves du Québec est prévue pour la rentrée de 2008<sup>6</sup> et s'inscrit dans le processus de laïcisation du système scolaire amorcé en 1997. À la lumière de son examen, le Comité-conseil croit que ce programme devrait contribuer à mieux outiller les élèves pour leur permettre de faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, notamment en ce qui a trait aux enjeux liés au vivre-ensemble.

Dans cette section, le Comité-conseil fait part de ses observations au regard des aspects généraux du programme en les regroupant sous six rubriques : les fondements du programme, le rôle de l'élève, le rôle de l'enseignant, l'intégration des savoirs, l'interdisciplinarité ainsi que la rédaction et la facture du programme.

### Les fondements du programme

Le Comité-conseil estime que les finalités du programme, présentées sous le terme « objectifs », soit la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun, s'avèrent pertinentes, mais il considère que le rapport à soi devrait également figurer au rang des finalités. La reconnaissance de l'autre est évidemment indissociable de la connaissance de soi, mais l'importance accordée aux relations interpersonnelles et au rapport à la communauté en tant que citoyen prédomine sur le « développement d'un soi capable d'estime et de respect envers lui-même<sup>7</sup> ». Or, selon Ricœur, cette capacité permet

à l'individu de se désigner comme l'auteur de ses propres actions, de les évaluer et de les juger de façon impartiale<sup>8</sup>. Le Comité-conseil croit nécessaire de mettre davantage en évidence le rapport à soi, par exemple en le présentant comme une finalité additionnelle, ce qui permettrait également de mieux ancrer le programme dans le domaine du développement personnel.

Par ailleurs, dans le texte de présentation, le Comité-conseil n'a pas trouvé de justification suffisante pour l'association de l'éthique et de la culture religieuse. Pourtant, la nouveauté de ce programme d'études tient à l'association de ces deux disciplines, ce qui constitue, aux yeux du Comité-conseil, l'un des enjeux importants de son application. Bien que la complémentarité de ces deux disciplines soit perceptible à travers les compétences disciplinaires, elle demeure trop implicite pour que soit établie l'interrelation des compétences. Le Comité-conseil croit qu'en l'absence des assises qui sous-tendent ce regroupement, le travail visant à favoriser le développement des compétences de manière conjointe sera difficile pour le personnel enseignant, notamment dans l'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation. Il craint que cette lacune engendre un cloisonnement dans le développement des deux premières compétences, et ce, même si la troisième compétence semble constituer le pont entre les deux autres. Sans trop alourdir le texte de présentation, le programme pourrait offrir une justification explicite de ce regroupement.

De plus, le Comité-conseil voit un risque de confusion entre certains objets de la culture religieuse et d'autres reliés à l'éthique. Pierre Blackburn<sup>9</sup> mentionne que, parmi les préconceptions problématiques présentes chez les élèves au regard de la compréhension, on trouve l'assimilation entre morale et religion. Il ajoute que ces préconceptions

6. Ce programme remplacera, dans le curriculum, le régime offrant aux élèves le choix entre trois programmes : Enseignement moral, Enseignement moral et religieux catholique et Enseignement moral et religieux protestant.

7. Nancy BOUCHARD, *Éthique et culture religieuse à l'école*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 18.

8. Paul RICŒUR, *Le juste*, Paris, Esprit, 1995, p. 31-33.

9. Pierre BLACKBURN, « Préconceptions problématiques en éthique chez les étudiants de niveau collégial », dans *Quelle formation pour l'enseignement de l'éthique à l'école ?*, sous la direction de Fernand Ouellet, Saint-Nicolas, PUL, 2006, p. 153-155.

proviennent d'idées véhiculées dans les cours d'enseignement moral et religieux au secondaire et que l'approche « culture religieuse » devrait tenir compte des risques potentiels du renforcement de ces préconceptions. Le Comité-conseil réaffirme donc qu'il est essentiel d'expliquer clairement le regroupement de ces deux disciplines dans un même programme<sup>10</sup>.

Le Comité-conseil s'attend à ce que le futur texte de présentation du domaine d'apprentissage traite de l'intégration de ses disciplines constituantes. À ce propos, il s'étonne de ne trouver aucune mention du domaine du développement personnel dans le programme. D'ailleurs, une ambivalence entre le domaine de l'univers social et celui du développement personnel émerge du programme. En effet, certains éléments présentent de très grandes similitudes avec le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, notamment la mise en valeur du patrimoine historique et culturel. Le Comité-conseil juge impératif de situer clairement le programme *Éthique et culture religieuse* dans le domaine du développement personnel afin d'éviter toute confusion quant à son statut dans le Programme de formation.

En outre, le Comité-conseil constate un manque de visibilité des conceptions séculières, pourtant présentes et valorisées dans la version de 2005 du programme du deuxième cycle. En effet, ce texte mentionne que « les courants séculiers contribuent de façon notable à la richesse de l'identité québécoise<sup>11</sup> ». D'ailleurs, d'après le document intitulé *La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse, Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*, « les représentations séculières constituent une référence qui influence tout autant l'agir humain que les visions religieuses<sup>12</sup> ». Dans le texte de présentation de la présente version du programme, les conceptions séculières ne sont pas nommément mentionnées ; elles font partie d'une section intitulée « Autres représentations du monde et de l'être humain ». Ces représentations ne font pas l'objet d'un apprentissage distinct, mais sont plutôt « abordées à partir d'éléments qui apportent un éclairage sur des sujets traités en éthique comme en culture religieuse<sup>13</sup> ». En maintenant une position réservée sur les courants séculiers, le Comité-conseil craint que

le programme ne rejoigne pas les centres d'intérêt des élèves qui n'adhèrent à aucune religion et qu'il empêche les élèves s'identifiant à une religion d'accueillir ces courants.

Enfin, dans un exemple tiré de cette même section, la théorie de l'évolution de Darwin et la théorie du big bang semblent être mises sur le même pied que les visions religieuses de l'origine du monde. Cette impression est encore plus forte dans les éléments de contenu qui concernent les récits relatifs à l'origine du monde (programme du primaire) et ceux qui sont en rapport avec l'origine et la fin de l'homme (programme du deuxième cycle du secondaire). Or, l'évolution des sciences a amené une distinction explicite entre les discours religieux et scientifiques, et la modernité occidentale a permis la décentration des traditions religieuses au regard de la vérité établie par les documents scientifiques. Selon Bouchard, « une tradition religieuse doit se rendre tôt ou tard aux exigences des formes de rationalité de son temps sous peine de perdre toute crédibilité aux yeux de ses contemporains<sup>14</sup> ». Pour éviter toute méprise, il est impératif de présenter distinctement ce qui fait consensus dans la communauté scientifique et ce qui relève des récits tirés des traditions religieuses.

### Le rôle de l'élève

Le Comité-conseil estime que le programme *Éthique et culture religieuse* offre à l'élève la possibilité de s'ouvrir sur le monde et de jouer un rôle actif et réflexif dans ses apprentissages. Cependant, il juge que l'engagement affectif de l'élève dans la structuration de son identité n'est pas suffisamment considéré. D'ailleurs, le manque de visibilité des courants séculiers et certains thèmes de la deuxième compétence, par exemple les fêtes religieuses, pourraient entraîner, pour certains élèves, un conflit de loyauté entre l'école et la famille, ce qui irait à l'encontre des notions d'ouverture et de respect. Parce que les centres d'intérêt des élèves sont évoqués de manière trop implicite, le Comité-conseil craint qu'ils ne soient pas suffisamment considérés.

D'autre part, la quête de sens, qui fait partie du processus identitaire des jeunes, n'est pas prise en compte.

Le questionnement sur l'origine, sur les raisons d'exister, est le propre de l'humanité ; cela fait partie de son processus identitaire. Très tôt, en effet, le jeune enfant qui commence à structurer son identité s'interroge sur son origine et formule ses premières interrogations métaphysiques. La question du sens est logée là au fondement de l'identité individuelle et, comme telle, ne cessera d'en accompagner la genèse<sup>15</sup>.

Selon Bouchard, la quête de sens est fondamentalement liée au cours d'éthique et de culture religieuse. Elle mentionne qu'en elle-même la culture religieuse interpelle tous les élèves, qu'ils soient religieux ou non. Ceux-ci sont amenés à se questionner dans leur identité et sont invités à construire un monde dans lequel leurs

10. Dans son plus récent livre, Nancy Bouchard établit une complémentarité entre ces deux champs. « En effet, l'éducation éthique demeure incomplète si elle est amputée d'une recherche de compréhension des manifestations de sens et des formes de vie issues de l'expérience religieuse. Quant à la culture religieuse comme objet d'enseignement, elle demeure aussi incomplète si elle se limite à l'enseignement d'un fait de culture et ne s'inscrit pas dans la perspective plus globale d'une visée éthique. » (*Éthique et culture religieuse à l'école*, p. 5.)

11. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Éthique et culture religieuse*, document de travail, Québec, 2005, p. 2.

12. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse, Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*, Québec, p. 8.

13. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Éthique et culture religieuse*, Québec, 2006, p. 7.

14. *Ibid.*, p. 9.

15. *Ibid.*, p. 9.

valeurs et leurs croyances se jumellent avec celles des autres pour qu'ainsi leur « parole [...] s'articule à d'autres paroles et s'ouvre avec elles au dialogue<sup>16</sup> ». En ce sens, le Comité-conseil juge qu'il serait important que le programme aborde explicitement la quête de sens, notamment pour s'assurer que les centres d'intérêt de tous les élèves sont pris en considération.

Grâce au Programme de services de vie scolaire, qui constitue l'un des quatre programmes des services éducatifs complémentaires, les élèves sont amenés à réaliser des actions communautaires et à se responsabiliser en s'engageant socialement<sup>17</sup>. Ainsi, le personnel des services complémentaires peut répondre au désir des jeunes de trouver un sens à leur vie par l'entremise d'un partenariat avec le personnel enseignant. Le Comité-conseil suggère que le programme *Éthique et culture religieuse* établisse des liens explicites avec les services éducatifs complémentaires pour favoriser non seulement le développement des compétences des élèves, mais également le travail coopératif du personnel scolaire.

### Le rôle de l'enseignant

Le programme présente clairement les rôles de guide et d'accompagnateur de l'enseignant. Toutefois, en ce qui concerne le rôle de « passeur culturel<sup>18</sup> », des explications seraient nécessaires pour le personnel scolaire<sup>19</sup>. Selon le Comité-conseil, le « passeur culturel » est porteur de culture. Tout en guidant l'élève, il doit l'amener à se questionner sur des objets d'ordre culturel et sur l'origine de ce qu'il apprend<sup>20</sup>. Sans cette clarification, le contenu de formation de la deuxième compétence pourrait donner l'impression que le rôle de « passeur culturel » pose un défi particulier au personnel enseignant, compte tenu des exigences spécifiques de cette compétence au regard des différentes croyances et religions. Par ailleurs, étant donné l'aspect novateur de ce programme, le Comité-conseil craint que la responsabilité dévolue au personnel enseignant soit trop lourde, d'autant plus que la tâche d'enseignement de ce programme est souvent attribuée à un personnel non spécialisé en la matière.

En ce qui a trait à la rubrique touchant la planification de situations d'apprentissage et d'évaluation, le Comité-conseil estime que le personnel enseignant est bien guidé en ce sens. Néanmoins, il serait

important d'aborder explicitement la différenciation pédagogique afin de rappeler au personnel enseignant qu'il doit tenir compte des différents types d'apprenants lors de la planification de ces situations.

### L'intégration des savoirs

Concernant les liens avec les domaines généraux de formation, le Comité-conseil remarque une affinité particulière avec le domaine *Vivre-ensemble et citoyenneté*, puisqu'il rejoint l'intention éducative de ce domaine, soit l'ouverture sur le monde et le respect de la diversité. Il constate également que des efforts ont été faits pour adapter les exemples reliés aux différents cycles du primaire et du secondaire dans la partie relative aux domaines généraux de formation. Toutefois, il souhaite que soient rendus plus visibles et réciproques les liens avec les autres domaines généraux de formation. Puisqu'il considère ces domaines comme des occasions de transfert, de contextualisation et d'intégration des apprentissages qui favorisent le développement du jugement critique, il serait utile d'établir un plus grand nombre de liens qui pourraient encourager le personnel enseignant à prendre en compte ces domaines, notamment en se basant sur des faits d'actualité pour élaborer des situations d'apprentissage et d'évaluation. Dans son avis *Vers un élève citoyen*, la Commission des programmes d'études précisait : « Il faut transmettre le message que les apprentissages les plus importants faits à l'école sont réinvestis en dehors de l'établissement scolaire et que ce sont justement les domaines généraux de formation qui favorisent ce réinvestissement en tant que situations authentiques d'entraînement pour les élèves<sup>21</sup>. » Le Comité-conseil croit également qu'il serait important de mieux actualiser les liens avec les compétences transversales dans le but d'accentuer leur prise en compte.

### L'interdisciplinarité

Le Comité-conseil note que, dans ce programme, des liens sont établis avec les différents domaines d'apprentissage. D'ailleurs, il trouve que les liens faits avec le domaine de l'univers social sont les plus pertinents et qu'ils favorisent le transfert des connaissances. Par exemple, les compétences développées en géographie ou en histoire sont utiles pour rechercher les origines historiques de certaines croyances ou pour établir les faits relatifs à une question éthique. Le Comité-conseil estime qu'il serait essentiel de trouver des exemples tout aussi pertinents pour les autres domaines d'apprentissage.

Le Comité-conseil remarque également un manque de réciprocité dans les exemples liés aux différentes disciplines des domaines d'apprentissage, sauf dans l'exemple du domaine de l'univers social pour le premier cycle du primaire. Il croit qu'en mettant l'accent sur la réciprocité des liens entre les disciplines, le travail interdisciplinaire

16. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR, ET DU SPORT, *Éthique et culture religieuse*, Québec, 2006, p. 12.

17. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES, *Les services éducatifs complémentaires essentiels à la réussite*, Québec, 2002, p. 35.

18. L'expression est de Jean-Michel Zakhartchouk et est tirée de *L'enseignant, un passeur culturel*, Paris, ESF, 1999, 126 p.

19. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'appropriation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 12.

20. *Ibid.*, p. 11.

21. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Vers un élève citoyen, Avis au ministre de l'Éducation sur les domaines généraux de formation dans le Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire*, Québec, 2005, p. 32.

serait favorisé. Par ailleurs, il se questionne sur la présence de la discipline *Éducation physique et à la santé* dans une section relative aux domaines d'apprentissage. Il ne s'explique pas l'absence du domaine du développement personnel, auquel se rattache pourtant le programme *Éthique et culture religieuse*. Il tient à rappeler qu'il est nécessaire de bien situer une discipline dans son domaine d'apprentissage pour démontrer la cohérence du regroupement disciplinaire et de préciser le rôle que cette discipline doit jouer dans les apprentissages de l'élève. Dans le même ordre d'idées, le Comité-conseil s'interroge sur la mention du domaine d'apprentissage *Développement professionnel* dans le programme du deuxième cycle du secondaire. S'agit-il d'un nouveau domaine? Est-il réservé au deuxième cycle du secondaire? Qu'implique exactement cet ajout?

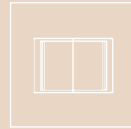
### ■ La rédaction et la facture du programme

Le Comité-conseil estime que les différents tableaux que contient le programme peuvent fournir une aide précieuse au personnel enseignant pour la conception de situations d'apprentissage et d'évaluation en rapport avec les compétences disciplinaires du programme. Il note cependant un manque d'harmonisation dans la terminologie utilisée, notamment à la page 5 des trois documents, dans le libellé des visées du Programme de formation de l'école québécoise et dans le titre du schéma. De plus, en comparant ce programme à la version de 2005, il constate que des paragraphes ont été retirés du programme du deuxième cycle du secondaire, un portant sur le rôle de l'élève et deux autres, sur le rôle de l'enseignant (p. 19-20).

En ce qui a trait au vocabulaire, certains termes gagneraient à être précisés pour assurer une compréhension univoque de la part du personnel enseignant, par exemple «vérité d'expérience» (p. 26, premier cycle du secondaire) et «posture» (p. 45, primaire). Le Comité-conseil suggère également que des expressions comme «laboratoire de vie» (p. 19, premier cycle du secondaire) et «situations complexes» (p. 23, premier cycle du secondaire) soient définies pour éviter toute confusion avec celles utilisées dans d'autres documents officiels, notamment dans le cadre ministériel *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde*<sup>22</sup>. Par ailleurs, le terme «bilan», qui figure sous la rubrique «Une fonction d'aide à l'apprentissage», devrait être remplacé par un autre terme, ce qui éviterait que ce bilan soit confondu avec le bilan des apprentissages lié à l'évaluation dans sa fonction de reconnaissance des compétences. De plus, pour éviter de faire référence aux programmes d'études antérieurs, il serait préférable de substituer au terme «objectif» le terme «finalité», utilisé dans la version de 2005.

Enfin, le Comité-conseil souhaiterait que la bibliographie soit divisée en fonction des thèmes des trois compétences, ce qui faciliterait la consultation des références. Il serait également intéressant d'ajouter des références plus pratiques pour le personnel enseignant, en rapport, notamment, avec l'éthique, la philosophie pour enfants et l'argumentation, et de s'assurer qu'elles sont adaptées à chacun des ordres d'enseignement.

22 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde, L'animation spirituelle et l'engagement communautaire, un service complémentaire, Cadre ministériel*, Québec, p. 12.



## Chapitre 2

### Les compétences disciplinaires

#### et le contenu de formation



Le Comité-conseil apprécie la cohérence des compétences disciplinaires par rapport aux finalités du programme ainsi que la richesse des différents thèmes prescrits dans le contenu de formation. La troisième partie de cet avis met en lumière certaines forces du programme et souligne les points à améliorer en ce qui concerne la dimension disciplinaire.

#### Les compétences disciplinaires

Comme la Commission des programmes d'études l'a constaté dans ses travaux sur les versions antérieures de ce programme, la compétence *Se positionner de façon réfléchie sur des questions éthiques* s'apparente à la compétence commune aux trois disciplines qui font partie du domaine du développement personnel dans l'actuel programme du premier cycle du secondaire : *Enseignement moral*, *Enseignement moral et religieux catholique* et *Enseignement moral et religieux protestant*. Cette compétence incite à une réflexion sur les valeurs et les normes, et donne lieu à une recherche de solutions pour favoriser le vivre-ensemble. Bien qu'elle soit pertinente, le Comité-conseil voit un risque que le personnel enseignant se confine dans les anciens programmes. Il serait nécessaire de situer cette compétence dans son nouveau contexte disciplinaire et de mettre en évidence les changements qui y ont été apportés. Ainsi, le personnel enseignant serait guidé vers des interventions renouvelées, plus en accord avec les finalités du programme. Le Comité-conseil déplore l'absence de la composante *Imaginer des options et leurs conséquences*, qui constitue, selon lui, un préalable à la composante *Élaborer une position*. De plus, en ce qui a trait à la composante *Considérer une diversité de repères*, il serait utile, par souci de cohérence par rapport à la compétence, d'ajouter les repères éthiques à l'énumération.

En ce qui concerne la deuxième compétence, *Manifester une compréhension éclairée du phénomène religieux*, bien que son libellé soit plus clair que celui de la version de 2005, soit *Apprécier l'influence du phénomène religieux et séculier*, le Comité-conseil réitère ses remarques précédentes au sujet de son arrimage avec la première compétence. De plus, il croit que l'absence du terme « séculier » dans le libellé et le peu de visibilité accordée aux croyances laïques dans la description de cette compétence ne répondent pas adéquatement à l'orientation d'origine proposée par le Ministère, soit de prendre en compte les représentations séculières du monde et de l'être humain<sup>23</sup>. Par ailleurs, le Comité-conseil croit que cette compétence pourrait constituer un défi considérable à l'égard de l'adaptabilité du programme au contexte local. En effet, dans certaines régions du Québec, il pourrait s'avérer difficile de recourir à des « sources variées et crédibles » afin de découvrir la signification de certaines expressions du religieux.

Quant à la troisième compétence, *Pratiquer le dialogue dans une perspective du vivre-ensemble*, ce programme reprend l'intention de la troisième compétence du programme d'enseignement moral, qui est d'établir un dialogue ouvert et constructif. Le Comité-conseil apprécie l'intention visée, qu'il considère comme essentielle dans le programme d'éthique et de culture religieuse. D'ailleurs, le sens de cette compétence contribue largement à favoriser le vivre-ensemble et sert bien les finalités du programme. Néanmoins, elle recèle une ambiguïté qu'il est important de lever quant à la signification à accorder au dialogue dans la perspective du vivre-ensemble. La pratique du dialogue va au delà d'un simple moyen ou d'une stratégie visant la recherche de consensus. En effet, avec le regroupement de l'éthique et de la culture religieuse, la pratique du dialogue incarne le vivre-ensemble dans une société pluraliste. De plus, en raison de l'aspect méthodologique du contenu de formation de cette compétence, le Comité-conseil craint qu'elle soit confondue avec la compétence transversale *Communiquer de façon appropriée*. Pour faciliter l'évaluation de ces deux compétences, il serait important que soit clairement établie la distinction entre

23 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse, Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*, Québec, p. 8.

certaines éléments, notamment les « facteurs qui entravent la communication » de la compétence transversale et les « procédés d'argumentation susceptibles d'entraver le dialogue » de la compétence disciplinaire.

En ce qui a trait aux composantes de ces trois compétences, le Comité-conseil note qu'elles sont, pour la plupart, en adéquation avec les compétences mêmes et qu'elles tiennent compte de l'âge des élèves ciblés. De plus, les nuances apportées aux composantes à chacun des cycles sont, dans l'ensemble, suffisamment claires pour permettre une progression d'un cycle à l'autre. Toutefois, pour ce qui est du secondaire, certaines composantes de la deuxième compétence, notamment *Prendre une distance réflexive face à diverses façons de penser, d'être et d'agir et Anticiper des retombées réciproques du religieux sur la culture et sur la société*, paraissent exigeantes. Ne dépassent-elles pas le niveau de développement des élèves, particulièrement de ceux qui sont au début de l'adolescence<sup>24</sup> ?

Par ailleurs, selon le Comité-conseil, les attentes de la fin du premier et du deuxième cycle du primaire correspondent au développement de l'élève. Par contre, celles des autres cycles paraissent difficiles à combler, notamment celles qui se réfèrent, au premier cycle du secondaire, à l'approfondissement des règles morales de la première compétence. De plus, la portée de certains termes utilisés pour marquer la progression des attentes pourrait être mieux définie. C'est le cas, par exemple, des attentes qui concernent la connaissance de procédés argumentatifs susceptibles d'entraver le dialogue et l'identification de ces procédés. Selon les termes du programme, les élèves du troisième cycle du primaire devront « connaître » certains procédés argumentatifs, tandis que ceux du premier cycle du secondaire devront, quant à eux, « identifier » ces procédés. Comme ces termes peuvent prêter à des interprétations différentes, les deux attentes concernant ces procédés pourraient sembler incohérentes dans la progression des apprentissages. En conséquence, il est nécessaire non seulement de présenter des attentes qui correspondent au développement intellectuel des élèves et qui garantissent une progression adéquate du niveau de difficulté, mais également de bien définir les termes utilisés.

Enfin, certains critères d'évaluation devraient être plus précis pour favoriser une meilleure compréhension de ce qui les caractérise. C'est le cas, notamment, des critères relatifs à la troisième compétence, soit *Questionnement susceptible de faire progresser le dialogue et Prise en compte des conditions favorables au dialogue*.

## Le contenu de formation

Le Comité-conseil constate que, comparativement à la version de 2005, la prescription du contenu de formation est plus claire. Cependant, il se questionne sur la différence entre le modèle prescrit des deux premières compétences dans le document du primaire par rapport à celui du secondaire. En effet, au primaire, le texte qui introduit les thèmes et les éléments de contenu précise que ceux-ci ont un caractère prescriptif pour l'ensemble du cycle. Au secondaire, seuls les thèmes sont prescrits, alors que les éléments de contenu ont un caractère indicatif. Le Comité-conseil est d'avis que le contenu de formation du primaire est trop ambitieux et qu'il serait nécessaire d'opter plutôt pour un contenu indicatif, comme au secondaire, afin de laisser au personnel enseignant, dans un souci de différenciation, la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins des élèves.

De manière plus spécifique, la présentation des différents éléments de contenu sous la forme d'une énumération, particulièrement pour la première compétence dans le programme du primaire, peut être source de confusion. De plus, cette énumération risque d'amener l'idée d'un cloisonnement plutôt que d'une interaction entre ces éléments. Il serait donc important de choisir une présentation qui assure au personnel enseignant une compréhension univoque des différents concepts et des liens entre eux. En ce qui concerne le contenu de formation de la deuxième compétence, le Comité-conseil craint les effets négatifs d'une pondération mécaniste et imprécise des différentes religions et autres représentations du monde. En effet, dans le programme, le christianisme est traité tout au long de chaque année d'un cycle, contrairement aux autres religions et aux expressions issues de représentations du monde et de l'être humain qui ne relèvent pas du religieux. Compte tenu de l'hétérogénéité d'une classe, cette pondération peut dénoter un manque de réalisme quant à l'adaptabilité aux situations locales et faire obstacle à la souplesse qui est nécessaire pour prendre en compte les centres d'intérêt des élèves.

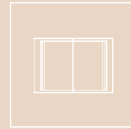
Quant au contenu de la troisième compétence, le Comité-conseil croit qu'il serait pertinent d'apporter des précisions en ce qui concerne les termes « point de vue » et « argumentation » afin de bien les distinguer et d'en assurer une compréhension commune. À cet égard, il se questionne sur l'accent qui est mis sur l'argumentation, particulièrement sur les procédés susceptibles d'entraver le dialogue. Une telle insistance risque non seulement d'encourager un enseignement explicite relatif à l'argumentation, mais aussi de

24. Dans son ouvrage intitulé *Psychologie de l'adolescence*, Richard Cloutier reprend la description et l'évolution des stades de développement du jugement moral selon Kohlberg. Ce ne serait qu'au stade 4 1/2, qui se situe entre les âges de 16 et 20 ans, qu'une personne a les capacités intellectuelles nécessaires pour raisonner à l'égard de certains dilemmes moraux orientés vers le relativisme éthique. Cette personne découvre que ce qui est bon pour l'un peut être mauvais pour l'autre. Cependant, comme cette personne n'a pas atteint le stade 5, qui est relatif à une orientation légale de type « contrat social », ses jugements moraux seront encore basés sur ses conceptions et ses goûts personnels.

faire oublier l'intention de la compétence, c'est-à-dire un dialogue orienté vers le mieux-vivre collectif. Le Comité-conseil s'interroge également sur le fait qu'un nombre si important de procédés argumentatifs soient à l'étude. Pourtant, dans certains cours du collégial, dont *Philosophie et rationalité*<sup>25</sup>, et dans le programme *Français langue d'enseignement* du secondaire, les procédés argumentatifs sont moins nombreux. Pour garantir une formation complète à l'élève et favoriser le travail interdisciplinaire, le programme *Éthique et culture religieuse* pourrait donc s'en tenir à une base essentielle concernant les procédés d'argumentation et présenter, de façon complémentaire, les autres procédés argumentatifs à prendre en compte selon les besoins du groupe, tout en assurant un arrimage avec les autres programmes d'études.

---

25. Dans le premier cours obligatoire de philosophie au collégial, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport présente certains éléments à développer dont la formulation d'une thèse, la présentation d'arguments et le respect des règles de l'argumentation. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *00B1 : Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle*, [En ligne], 2006, [<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ENS-COLL/Cahiers/cours-comp/comp.asp?NoObj=00b1>] (2006).



## Chapitre 3

### Les conditions

#### de mise en œuvre du programme

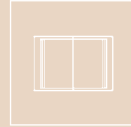
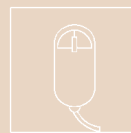


Le Comité-conseil tient à préciser que la formation initiale et continue du personnel enseignant de ce programme est indispensable pour sa mise en œuvre, étant donné sa nouveauté. Il faudrait particulièrement s'assurer de la qualité de la formation initiale. Certaines universités offrent un programme qui combine *Histoire et éducation à la citoyenneté* et *Éthique et culture religieuse*, mais accordent peu d'heures d'enseignement au second volet. Aussi le Comité-conseil craint-il que la formation initiale du personnel enseignant soit insuffisante. Quant à la formation continue, compte tenu du nombre d'enseignantes et d'enseignants qui devront être formés simultanément, puisque le programme devra être mis en application dès la rentrée de 2008, et ce, à tous les cycles du primaire et du secondaire, le Comité-conseil considère qu'il s'agit d'une opération d'envergure. Toujours en raison de l'aspect novateur du programme et de la diversité de la formation du personnel enseignant concerné, une mise à niveau apparaît nécessaire afin de garantir une compréhension univoque des fondements du programme, de ses compétences, de ses thèmes et des éléments de son contenu. En outre, comme soutien à la formation continue, l'accompagnement du personnel enseignant s'avère essentiel pour favoriser la mise en œuvre du programme.

Pour mieux accompagner les élèves, le personnel enseignant doit pouvoir échanger avec ses pairs, spécialisés ou non, et compter sur le soutien du personnel des services complémentaires, d'une équipe-matière ou d'une équipe-cycle. Le Comité-conseil pense que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour créer des réseaux de collaboration permettra aux enseignantes et aux enseignants d'être mieux outillés. L'espace virtuel constitue pour eux un lieu de partage et de consultation de situations d'apprentissage et d'évaluation qu'ils pourront adapter facilement. Il deviendra un lieu privilégié de mise en commun des outils relatifs à l'évaluation pour guider le personnel enseignant. Étant donné que le programme des services complémentaires permet d'explorer les aspects spirituel et moral de la vie sociale des élèves<sup>26</sup>, l'organisation scolaire devrait faciliter la collaboration entre le personnel enseignant, le personnel des services communautaires et la communauté. Ce partenariat permettrait des moments privilégiés de partage d'expertise et favoriserait la conception et la mise en application de situations d'apprentissage et d'évaluation.

Enfin, le Comité-conseil estime qu'avec l'arrivée de ce nouveau programme, des ressources financières et matérielles suffisantes devront être mises à la disposition des différents milieux, notamment des bibliothèques enrichies de collections variées sur des sujets relatifs aux champs disciplinaires. Le personnel enseignant sera ainsi mieux outillé pour amener l'élève à développer les compétences du programme *Éthique et culture religieuse*.

26. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE, *Les services éducatifs complémentaires essentiels à la réussite*, Québec, p. 35.

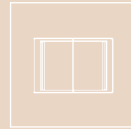


## R e c o m m a n d a t i o n



**Le Comité-conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'approuver le programme *Éthique et culture religieuse* pour le primaire et les deux cycles du secondaire. Il considère toutefois que des corrections sont nécessaires, notamment les suivantes :**

- **situer explicitement le programme dans le domaine d'apprentissage du développement personnel ;**
- **tenir compte davantage des centres d'intérêt des élèves à l'égard des courants séculiers et des confessions religieuses ;**
- **adapter la progression des attentes de fin de cycle au niveau de développement des élèves ;**
- **réduire l'ampleur du contenu de formation du programme du primaire en adoptant le modèle de prescription du secondaire.**



## Conclusion

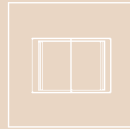
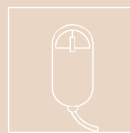


Au terme de l'examen du programme *Éthique et culture religieuse* de l'enseignement primaire et secondaire, le Comité-conseil sur les programmes d'études a identifié les forces de ce programme et recommandé des corrections à y apporter.

Dans l'ensemble, le Comité-conseil juge que ce programme constitue, pour le personnel enseignant, un référentiel de qualité permettant d'amener les élèves à développer leurs compétences. La présentation du programme, émaillée de tableaux informatifs, est considérée comme adéquate et utile. À cet égard, la rubrique consacrée aux situations d'apprentissage et d'évaluation est particulièrement valable pour faciliter la mise en œuvre du programme. Le rôle de guide et d'accompagnateur réservé au personnel enseignant apparaît compatible avec la conception de l'apprentissage qui met l'accent sur le rôle actif et réflexif de l'élève dans la construction de ses connaissances et le développement de ses compétences. Le Comité-conseil a également souligné la cohérence des compétences disciplinaires par rapport aux finalités du programme ainsi que la richesse des thèmes du contenu de formation.

Par ailleurs, pour qu'il réponde mieux à ses finalités, il est essentiel que le programme soit situé explicitement dans le domaine d'apprentissage du développement personnel. De plus, puisqu'il est destiné à tous les élèves du Québec, il doit tenir compte davantage des centres d'intérêt de chacun d'eux, qu'ils appartiennent ou non à une confession religieuse ou qu'ils adhèrent ou non à des courants séculiers. Les attentes de fin de cycle doivent également être revues au regard du niveau de développement des élèves afin de s'assurer de l'engagement de ces derniers. En outre, par souci de réalisme par rapport au temps indicatif prévu pour ce programme, le modèle prescrit du contenu de formation du primaire devrait être réduit et ramené à celui des programmes du secondaire.

Enfin, étant donné le caractère novateur du programme, le Comité-conseil exercera, dans le cadre de son mandat d'adaptation continue, une veille attentive afin de suggérer, le cas échéant, des ajustements à y apporter et de proposer des mesures pour faciliter sa mise en œuvre.



# Annexe 1

## Lettre du ministre



**Québec** 

Gouvernement du Québec  
Le ministre de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport

Québec, le 6 octobre 2006

Monsieur Pierre-Yves Béland  
Président  
Comité-conseil sur les programmes d'études  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.85  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5Z4

Monsieur le Président,

Je vous transmets pour avis le programme *Éthique et culture religieuse* pour le primaire et le secondaire.

Il importe de souligner que ce projet de programme fait aussi l'objet d'une consultation menée par le Comité sur les affaires religieuses auprès des groupes religieux et des groupes et personnes intéressés par les aspects religieux du programme.

Cette version du programme fait aussi l'objet d'une validation auprès du réseau et des partenaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Je souhaiterais recevoir un avis du Comité-conseil sur les programmes d'études d'ici le 10 janvier 2007.

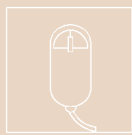
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
**JEAN-MARC FOURNIER**

p. j. (3)

Québec  
Édifice Marie-Guyart, 16<sup>e</sup> étage  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : (418) 644-0664  
Télécopieur : (418) 646-7551  
Courriel : ministre@mels.gouv.qc.ca

Montréal  
600, rue Fullum, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 4L1  
Téléphone : (514) 873-4792  
Télécopieur : (514) 873-1082



## Annexe 2

### Liste des membres

### des comités d'expertes et d'experts



Anne BEAULIEU  
François BIBEAU

Coprésidente  
Coprésident

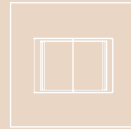
#### ■ Comité du primaire

Spencer BOUDREAU	Université McGill
Claire CAILLÉ	CS English-Montréal
Sylvie CLOUTIER	CS de Portneuf
Anne GRONDINES	CS Marie-Victorin
Claudine JOURNAULT	CS des Découvreurs
Micheline LAFRANCE	CS des Draveurs
Céline LAVOIE	CS des Découvreurs
Lynda SIMARD	CS du Lac-Saint-Jean
François TANGUAY	CS de la Rivière-du-Nord
Daniel WEINSTOCK	Université de Montréal

#### ■ Comité du secondaire

André BARIL	Cégep régional de Lanaudière
Jean-Pierre BERNARD	CS Marguerite-Bourgeoys
Spencer BOUDREAU	Université McGill
Sylvie CLOUTIER	CS de Portneuf
Mathieu GAUDREAU	CS des Navigateurs
Françine GAUTHIER	CS de la Capitale
Nancy GRANGER*	CS des Grandes-Seigneuries
Noël MARCEAU	CS de la Capitale
Lynda SIMARD	CS du Lac-Saint-Jean
François TANGUAY	CS de la Rivière-du-Nord
Daniel WEINSTOCK	Université de Montréal

\* Cette personne était absente lors de la tenue du comité.



## Annexe 3

### Liste des membres et du personnel

### du Comité-conseil sur les programmes d'études



#### ■ PRÉSIDENT

**Pierre-Yves BÉLAND**, directeur général adjoint  
Commission scolaire De La Jonquière

#### ■ MEMBRES

**Anne BEAULIEU**, parent d'élèves  
Commission scolaire de la Capitale

**François BIBEAU**, adjoint à la directrice des études  
Cégep Limoilou

**Jean BISSONNETTE**, enseignant du domaine de l'univers  
social au secondaire  
Commission scolaire des Navigateurs

**Brigitte FECTEAU**, enseignante au présecondaire  
Commission scolaire de Portneuf

**Julie FILION**, enseignante de français au secondaire  
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

**Richard HARRIS**, professeur de physique  
Université McGill

**Linda LECLERC**, conseillère pédagogique  
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

**Philippe R. RICHARD**, professeur de didactique des mathématiques  
Université de Montréal

**Édith ROUSSEL**, enseignante au primaire  
Commission scolaire René-Lévesque

**Liliane YIPTONG**, enseignante au primaire  
Commission scolaire English-Montréal

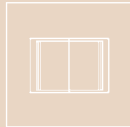
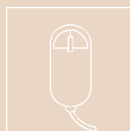
#### ■ PERSONNEL

**Francine BÉLANGER**, coordonnatrice

**Agathe FISET**, spécialiste en sciences de l'éducation

**Marcelle MAHEUX**, agente de secrétariat

**Isabelle TREMBLAY**, spécialiste en sciences de l'éducation



## B i b l i o g r a p h i e



**BLACKBURN, Pierre.**

«Préconceptions problématiques en éthique chez les étudiants de niveau collégial», dans *Quelle formation pour l'enseignement de l'éthique à l'école?*, sous la direction de Fernand Ouellet, Saint-Nicolas, PUL, 2006, 221 p.

**BOUCHARD, Nancy.**

*Éthique et culture religieuse à l'école*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, 87 p.

**BOUCHARD, Nancy, Jacques PIERRE et Louis ROUSSEAU.**

Mémoire soumis à la Commission parlementaire sur le projet de loi 95, Montréal, Département de sciences des religions de l'Université du Québec à Montréal, 2005, 7 p.

**CLOUTIER, Richard.**

*Psychologie de l'adolescence*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 1982, 321 p.

**COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.**

*Avis au ministre de l'Éducation sur l'approbation du programme d'éthique et de culture religieuse, 2<sup>e</sup> cycle du secondaire (version pour expérimentation)*, Québec, mars 2002, 19 p.

**COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.**

*Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise*, [En ligne], 2005, [www.cpe.gouv.qc.ca] (consulté en 2006).

**COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.**

*Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, 59 p.

**COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.**

*Vers un élève citoyen, Avis au ministre de l'Éducation sur les domaines généraux de formation dans le Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire*, Québec, 2005, 58 p.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.**

*Politique d'évaluation des apprentissages, Formation générale des jeunes, Formation générale des adultes, Formation professionnelle*, Québec, 2003, 68 p.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES.**

*Les services éducatifs complémentaires essentiels à la réussite*, Québec, 2002, 59 p.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.**

*Éthique et culture religieuse*, document de travail, Québec, 2005, 53 p.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.**

*La mise en place d'un programme d'éthique et de culture religieuse, Une orientation d'avenir pour tous les jeunes du Québec*, Québec, 2005, 12 p.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.**

*00B1 : Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle*, [En ligne], 2006, [http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ENS-COLL/Cahiers/cours-comp/comp.asp?NoObj=00b1] (consulté en 2006).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.**

*Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde, L'animation spirituelle et l'engagement communautaire, un service complémentaire, Cadre ministériel, Québec, 2005, 44 p.*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.**

*Projet de programme, Éthique et culture religieuse, Primaire, Version du 1<sup>er</sup> septembre 2006, document de travail, Québec, 96 p.*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.**

*Projet de programme, Éthique et culture religieuse, Deuxième cycle du secondaire, Version du 1<sup>er</sup> septembre 2006, document de travail, Québec, 74 p.*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.**

*Projet de programme, Éthique et culture religieuse, Premier cycle du secondaire, Version du 1<sup>er</sup> septembre 2006, document de travail, Québec, 69 p.*

**RICŒUR, Paul.**

*Le juste, Paris, Esprit, 1995, 222 p.*

**ZAKHARTCHOUK, Jean-Michel.**

*L'enseignant, un passeur culturel, Paris, ESF, 1999, 126 p.*

